

PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LES BRESEUX

Séance ORDINAIRE du 2 avril 2019

L'an deux mille dix-huit, le deux avril, le Conseil Municipal de cette commune légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alexandre MONNET, Maire.

Étaient Présents : Carole BERNARD, Virginie HENRY, Lucie LONCHAMPT, Annie MERCIER, Elise MESSINGER, François BANDELIER, Samuel BULLIARD, Richard GIRARDCLOS, Lionel SALA et Jean-Pierre SANDOZ.

Secrétaire de la séance : Annie MERCIER

Date de convocation : 26/03/2019

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
 2. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 18 mars
 3. Délibération vote compte administratif Commune
 4. Délibération vote compte de gestion Commune
 5. Affectation de résultats
 6. Délibération taux impôts directs 2019
 7. Délibération subvention 2019
 8. Délibération budget primitif 2019
 9. Délibération changement d'indice*Adjoint administratif
- Questions diverses

DÉLIBÉRATIONS

- 10-2019 Délibération vote compte administratif Commune
- 11-2019 Délibération vote compte de gestion Commune
- 12-2019 Affectation de résultats
- 13-2019 Délibération taux impôts directs 2019
- 14-2019 Délibération subvention 2019
- 15-2019 Délibération budget primitif 2019
- 16-2019 Délibération changement d'indice*Adjoint administratif

OUVERTURE DE SÉANCE

La séance est ouverte sous la Présidence de M. Alexandre MONNET, Maire.

-1 DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil de procéder à l'élection d'un secrétaire de séance.

Est élu secrétaire de séance à l'unanimité : Annie MERCIER

-2 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FÉVRIER 2019

Rapporteur : Monsieur Alexandre MONNET, Maire.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil d'adopter le procès-verbal de la séance du 18 février.

Le procès-verbal est adopté par **8 voix pour, 0 voix contre et 0 Abstention**

-3 10-2019 DÉLIBÉRATION VOTE COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE

Monsieur le Maire ayant quitté la salle.

Madame la première adjointe, Lucie LONCHAMPT, expose au Conseil municipal le Compte administratif du Budget Communal de l'année 2018.

Les résultats sont présentés en conformité avec le compte de gestion du trésorier en tenant compte de l'affectation de résultat qui a intégré les opérations du budget Assainissement et CCAS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte le compte administratif de la Commune 2018 pour une exécution budgétaire de
 - o Fonctionnement : 91 879.42 € - 451.25 € CCAS = **91 428.17 €**
 - o Investissement : 41 924.96 € - 16 810.46 € Assainissement = **25 114.50 €**

Vote : **7 voix pour** **0 voix contre** **3 abstentions**

Visa du contrôle de légalité : 09/04/2019 Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

-4 11-2019 DÉLIBÉRATION VOTE COMPTE DE GESTION COMMUNE

Conformément à l'article L2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2018 budget principal et propose l'adoption de ce compte de gestion.

Les résultats sont présentés en conformité avec les comptes administratifs du Maire en tenant compte de l'affectation de résultat qui a intégré les opérations non budgétaires des budgets Assainissement et CCAS.

Le Conseil Municipal l'exposé entendu, et après en avoir délibéré :

- approuve le compte de gestion 2018 du budget principal,
- prend acte du dépôt du compte de gestion du comptable du trésor sur les opérations 2018 du budget principal, les résultats comptables de ce document étant en concordance avec ceux du compte administratif, en tenant compte des opérations non budgétaires des budgets Assainissement et CCAS.

Vote : **8 voix pour** **0 voix contre** **3 abstentions**

Visa du contrôle de légalité : 09/04/2019 Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

-5 12-2019 AFFECTATION DE RÉSULTATS

- un excédent de fonctionnement de : 210 687.22 €
 - un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	91 428.17 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	119 259.05 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	210 687.22 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	-37 827.59 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	-29 600.00 €
Besoin de financement F	=D+E -67 427.59 €
AFFECTATION = C	=G+H 210 687.22 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	67 427.59 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	143 259.63 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

Vote : **8 voix pour** **0 voix contre** **3 abstentions**

-6 13-2019 DÉLIBÉRATION VOTE DES TAUX IMPOTS DIRECTS 2019

Monsieur le Maire rappelle les taux voté en 2018 :

- Taxe d'habitation : 14,20 %
- Taxe Foncières Bâties : 12,18%
- Taxe Foncières non bâties : 13,22%

Le produit fiscal attendu sera de 81 710€

Monsieur le Maire a demandé différentes simulations à Monsieur le percepteur soit une augmentation de 0,5%, 1%, 1,5%, 2%.

Après discussion, il est proposé

- Taxe d'habitation : 14,34%
- Taxe Foncières Bâties : 12,30%
- Taxe Foncières non bâties : 13,35%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte le taux suivants :
 - Taxe d'habitation : 14,34%
 - Taxe Foncières Bâties : 12,30%
 - Taxe Foncières non bâties : 13,35%

Le produit fiscal attendu sera de 82 514€

Vote : **8 voix pour 3 voix contre 0 abstention**

-7 14-2019 DÉLIBÉRATION SUBVENTION 2019

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les différents dossiers de demande de subvention pour l'année 2018, présentés par les associations.

Madame Élise MESINGER n'a pas voté car elle préside l'APE.

Le Conseil Municipal l'exposé entendu et après avoir délibéré :

- Décide d'attribuer les subventions suivantes :
 - Association des Parents d'élèves 310 €
 - Coopérative Scolaire 610 €
 - Association Jeanne d'Arc 150 €
 - **TOTAL 1 070 €**
- Demande à Monsieur le Maire de budgétiser les crédits nécessaires
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire de signer tous les documents relatifs à ce projet.

Vote : **5 voix pour 4 voix contre 1 abstention**

-8 15-2019 DÉLIBÉRATION VOTE BUDGET PRIMITIF 2019 COMMUNE

Le Maire expose au Conseil Municipal les budgets primitifs 2019 Principal

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu, et après en avoir délibéré :

- adopte le budget proposé

Fonctionnement

	DEPENSES	RECETTES
Prévu en 2019	292 910,25	223 150,48
Report 2018		143 259,63
TOTAL	292 418,25	366 410,11

Investissement

	DEPENSES	RECETTES
Prévu en 2019	238 111	275 938,59
Report 2018	37 827,59	
TOTAL	275 938,59	275 938,59

Vote : **9 voix pour** **1 voix contre** **1 abstention**

Visa du contrôle de légalité : 09/04/2019

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Monsieur BANDELIER demande s'il serait possible d'ajouter au budget les réparations du toit de l'Église ??

Monsieur le Maire regrette que le sujet n'ait pas été abordé lors des réunions précédentes qui étaient justement consacrées à la préparation du budget. Depuis le mois de Janvier, nous avons sollicité chaque conseiller afin de savoir ce qu'il aimerait voir au budget. C'est pourquoi aucune modification ne sera apportée.

-9 16-2019 DÉLIBÉRATION CHANGEMENT D'INDICE*ADJOINT ADMINISTRATIF

Monsieur le Maire expose au conseil municipal les grilles indiciaires du grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.

Il explique aux membres du Conseil que cela fait deux années, avril 2017 à mars 2019, que l'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe est au même grade et qu'il conviendrait de le faire évoluer.

Le contrat de travail sera rédigé par le Centre de Gestion de Montbéliard.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal :

- Décide d'attribuer le grade d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe et l'indice majoré 403 à compter du 1^{er} avril 2019.
- Habilite Monsieur le Maire à signer le contrat à durée déterminée.

Vote : **9 voix pour** **0 voix contre** **2 abstentions**

Visa du contrôle de légalité : 09/04/2019

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

- QUESTIONS DIVERSES

Repas fête des mères : Cette année il aura lieu le 17 mai 2019 car le chalet est déjà loué aux autres dates.

Vente terrain communal à Monsieur Dubourgeois : La vente a été signée le 11 mars 2019

Lotissement (agrandissement Lacoste) : Tout le conseil municipal est d'accord sur le principe. Les travaux s'effectueront par tranche de six parcelles.

Panneaux d'indication : les panneaux pour indiquer les directions de la Combe carré, Sur la côte x2, Derrières les Rochers et Maison Rouge ont été achetés pour 335,81 € TTC

Garde scrutin : Les élections Européennes se dérouleront le dimanche 26 mai 2019 de 8h à 18h.

Garde du scrutin Élections Européennes 26 mai 2019

	Président	Assesseur 1
8h00-10h30	Lucie LONCHAMPT	Alexandre MONNET
10h30-13h00	François BANDELIER	Lionel SALA
13h00-15h30	Élise MESSINGER	Virginie HENRY
15h30-18h00	Samuel BULLIARD	Jean-Pierre SANDOZ

Travaux à la Cure :

Toiture :

<i>Entreprise</i>	<i>HT</i>	<i>TTC</i>
<i>SARL Parent</i>	<i>65132,40</i>	<i>78 158,88</i>
<i>SARL JP Normand</i>	<i>45 600,00</i>	<i>54 720,00</i>
<i>SARL Philippe Bulliard</i>	<i>44 274,62</i>	<i>48 702,08</i>

Crépi :

<i>Entreprise</i>	<i>HT</i>	<i>TTC</i>
Jacquot Nicolas	31 200,00	37 440,00
SARL Façades Baumois	32 800,00	39 360,00
Entreprise Lacoste	33 111,00	39 733,20

Les délibérations concernant ces travaux seront prises lors du prochain conseil municipal.

Éclairage public : un lampadaire ne fonctionne plus depuis décembre près de chez Monsieur Régnier. L'entreprise Luratti l'a oublié lors de son passage.

Maison Combe Amiot : Le 12 mars nous avons contacté le Notaire de Sancey pour avoir des informations pour la vente de ce bien.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

Le Maire,
Alexandre MONNET